



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Le Directeur,
Chef du Corps Départemental,

Courrier arrivé SUCT	
Le	18 SEP. 2015
ADS	
GVD	0
AST	
Secrétariat	
Nettoyage	
Pour signature	
Pour information	
Visa	

Monsieur le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
62 Boulevard de Belfort
CS 900 7
59042 LILLE Cedex

Service Prévion du Groupement 5/FD/CD n° 15052

Affaire suivie par : **Adjudant chef Claude DUFOUR**

☎ : 03.27.08.61.19

☎ : 03.27.08.61.29

Lille, le 16 SEP. 2015

Objet : PORTER A CONNAISSANCE - THUN L'EVÊQUE - Plan Local d'Urbanisme
PJ : 1 plan sous format informatique

Dans le cadre de la procédure du porter à connaissance de la commune, j'ai l'honneur de vous communiquer les éléments suivants :

1/ Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) :

En application de l'article L2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au maire d'assurer la défense extérieure de la commune. Chaque commune doit disposer d'un service public de défense contre l'incendie (art L2225-1 à L2225-4 du CGCT).

La défense extérieure contre l'incendie est assurée par 7 points d'eau incendie (PEI) publics et 1 point d'eau incendie (PEI) privé répartis comme suit :

type nature	Hydrants (poteau, bouche et prise accessoire)	Autres types (citerne, réserve et points d'aspirations)
PEI public	2 PI, 3 BI	2 Zones d'aspiration FPT
PEI privé	1 PI	

Il est à noter que les PEI privés ont pour vocation de renforcer la défense incendie spécifique des biens privés compte tenu des risques d'incendie. Il incombe aux propriétaires d'assurer leur entretien.

L'analyse de la défense extérieure contre l'incendie fait apparaître les insuffisances suivantes :

- Zone(s) non défendue(s) de par l'absence de PEI à une distance inférieure à 200 m du risque à défendre : rues de la gare, du marais, Notre Dame, Mandresse, Brantiau, Verte, Louis, François et Montagne.

- Zone(s) où la défense incendie est insuffisante de par un volume d'eau disponible non-conforme, à savoir un débit inférieur à 60 m³/h ou un volume d'eau disponible inférieur à 120 m³ :

N°PEI	TYPE	adresse	Débit/volume d'eau constaté	
4	PI	Rue des fosses	35	m ³ /h
6	PI	Rue Roger Salengro	45	m ³ /h

Tous les projets de construction ayant fait l'objet d'un avis du SDIS ont respecté les dispositions émises en matière de défense incendie.

2/ Accessibilité des secours :

D'une manière générale les voies publiques ou privées desservant des constructions ou des aménagements doivent permettre la circulation ou l'utilisation des engins de lutte contre l'incendie. Les dispositifs permettant de condamner l'accès à ces voies sont envisageables dans la mesure où ils sont amovibles et manoeuvrables par les sapeurs pompiers soit par un dispositif facilement destructible par les moyens dont dispose le SDIS59 (type coupe boulon) soit par une clé polycoise en dotation au SDIS59.

Aucune difficulté n'est connue.

3/ Liste des Etablissements Recevant du Public (ERP) :

1 ERP (**sauf les établissements de 5ème Catégorie n'abritant pas de locaux à sommeil**) est implanté dans la commune.

Nom	Adresse	Type(s)	Catégorie	Effectif public
SALLE DES FETES	Rue du moulin	LN	2ème	1080

4/ Liste des Immeubles de Grande Hauteur (IGH) :

La commune ne comporte pas d'immeuble de grande hauteur.

5/ Liste des établissements classés SEVESO seuil Haut :

La commune ne comporte pas d'établissement SEVESO seuil Haut.

6/ Liste des établissements faisant l'objet d'un recensement en ETARE :

En application du Règlement Opérationnel des Services d'incendie et de secours du NORD approuvé par l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2002 modifié, certains établissements font l'objet d'un recensement en Etablissement Répertoire (ETARE) permettant notamment en fonction des risques de prévoir un volume de secours spécifique et adapté.

Nom	Adresse
EGLISE DE LA VISITATION	Rue Roger Salengro

7/ Existence de Plan de Prévention des Risques :

La commune n'est soumise ni à un Plan de Prévention des Risques Naturels, ni à un Plan de Prévention des Risques Technologiques.

8/ Implantation de Centre d'incendie et de secours :

La commune est défendue en premier appel par le CIS CAMBRAI, situé 1 rue saint Fiacre 59400 CAMBRAI.

9/ Existence d'aléa(s) répétitif(s) :


Catastrophe naturelle	Date début	Date fin	Secteurs impactés
Inondation, coulée de boue	17/06/1986	17/06/1986	
Inondation, coulée de boue	10/07/1995	12/07/1995	
Inondation, coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	

Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours du Nord,


Colonel Gilles GRÉGOIRE

Copie à :

- Monsieur le Chef de Groupement 5
- CIS CAMBRAI



ETUDE PLU THUN-LÉVÊQUE

SDS/NORD
 1:6 000
 0 100 200 Mètres
 02 Avr 2018

Etares

	Industries		Stockage		Services		Activités mixtes		Habitations
--	------------	--	----------	--	----------	--	------------------	--	-------------

Edifices bâtis

	Habitations		Habitations
--	-------------	--	-------------

Poires d'air

	Bouches		Prises accessoires		Poteaux de 100		Poteaux de 150
--	---------	--	--------------------	--	----------------	--	----------------

DECI : débits sous 1 bar

	Débit de 0 à 29 m ³ par heure		DECI insuffisante
	Débit de 30 à 59 m ³ par heure		DECI inexistante
	Débit de 60 à 119 m ³ par heure		
	Débit de 120 et 179 m ³ par heure		
	Débit supérieur ou égal à 180 m ³ par heure		
	Débit inconnu		

Au centre des symboles : diamètres de canalisation

Réservoirs, citernes, points, zones, puits, puisards d'aspiration